



FACTURE ECHEANCIER

Khalifa Lofti
95 Avenue Du 15 eme corps
83200 Toulon

à Saint-Etienne, le 19/12/2018

Matériel : Objets connectés - iPhone 6s

Fournisseur : ULTIMTECH LA GARDE

Votre abonnement a été enregistré sous le numéro PROP2018125119 C13584

La souscription de votre abonnement prend effet le 01/01/2019

Sa périodicité sera mensuelle

Les prélèvements s'effectueront sur le compte :

Caisse d'épargne - IBAN :

selon l'échéancier ci-dessous :

Un premier prélèvement correspondant à la mise à disposition du matériel du 19/12/2018 de 5.19€HT (soit 6.23€TTC)

Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC	Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC
25/01/2019	12.38 €	2.48 €	0 €	14.86 €	25/01/2020	12.38 €	2.48 €	0 €	14.86 €
25/02/2019	12.38 €	2.48 €	0 €	14.86 €	25/02/2020	12.38 €	2.48 €	0 €	14.86 €
25/03/2019	12.38 €	2.48 €	0 €	14.86 €	25/03/2020	12.38 €	2.48 €	0 €	14.86 €
25/04/2019	12.38 €	2.48 €	0 €	14.86 €	25/04/2020	12.38 €	2.48 €	0 €	14.86 €
25/05/2019	12.38 €	2.48 €	0 €	14.86 €	25/05/2020	12.38 €	2.48 €	0 €	14.86 €
25/06/2019	12.38 €	2.48 €	0 €	14.86 €	25/06/2020	12.38 €	2.48 €	0 €	14.86 €
25/07/2019	12.38 €	2.48 €	0 €	14.86 €	25/07/2020	12.38 €	2.48 €	0 €	14.86 €
25/08/2019	12.38 €	2.48 €	0 €	14.86 €	25/08/2020	12.38 €	2.48 €	0 €	14.86 €
25/09/2019	12.38 €	2.48 €	0 €	14.86 €	25/09/2020	12.38 €	2.48 €	0 €	14.86 €
25/10/2019	12.38 €	2.48 €	0 €	14.86 €	25/10/2020	12.38 €	2.48 €	0 €	14.86 €
25/11/2019	12.38 €	2.48 €	0 €	14.86 €	25/11/2020	12.38 €	2.48 €	0 €	14.86 €
25/12/2019	12.38 €	2.48 €	0 €	14.86 €	25/12/2020	12.38 €	2.48 €	0 €	14.86 €

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de retard de paiement, une pénalité de 10€ sera appliquée. (L441-6 du code du commerce). Escompte : Néant. Cet échéancier vaut facture. Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA ne prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement de chaque échéance. En cas de résiliation ou de modification de contrat, le présent échéancier ainsi que votre droit à déduction se trouveront annulés à compter de la date d'effet de cette résiliation ou modification.